

ÉTUDES Biocarburants



Politiques publiques clés en lien avec les biocarburants dans les principaux pays producteurs

Synthèse du 30/04/2025

Cette note présente les principales politiques publiques clés en lien avec les biocarburants dans les pays producteurs majeurs, à savoir le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie et l'Union Européenne. Elles sont rassemblées selon qu'elles s'appliquent à la matière première, à l'étape de transformation industrielle ou à la commercialisation des biocarburants finis. Les objectifs d'incorporation de chaque pays sont rappelés le cas échéant en début de fiche. À noter que cette note ne compare pas les agricultures des différents pays (ex. produits phytopharmaceutiques autorisés) ni leurs différents droits du travail, pouvant eux aussi impacter la compétitivité des filières nationales. Cette note ne tient pas non plus en compte des récentes mesures tarifaires instaurées depuis le début d'année 2025 par le président américain Donald Trump, ni des réponses apportées par les autres États.

Deux façons de fixer des objectifs de décarbonation via le recours aux biocarburants sont identifiées : soit en fixant des objectifs de production en volume (un seul pays parmi les six étudiés), soit en fixant des objectifs d'incorporation (quatre des six pays/groupement de pays étudiés). Le sujet des carburants d'aviation durable (SAF) est traité par tous les pays s'étant dotés d'objectifs de production ou d'incorporation.

Concernant les matières premières, la volonté de favoriser le débouché alimentaire est mise en avant dans deux pays et celle de garantir le caractère durable de la production dans deux autres. La position de l'Union européenne peut être considérée comme une prise en compte de ces deux problématiques.

Les mesures liées à la transformation industrielle adressent pour trois (groupe de) pays sur six la problématique des émissions de gaz à effet de serre (GES). Deux pays sur six soutiennent également le développement des infrastructures.

Tous les pays étudiés disposent de politiques sur la commercialisation des biocarburants. Cela touche pour trois d'entre eux les enjeux d'importation et d'exportation. Les États-Unis traitent la réduction des GES à ce niveau de la commercialisation, posture originale parmi les plus grands producteurs de biocarburants.

Finalement, aucun pays étudié ne joue la carte d'un développement uniquement basé sur le levier économique et exportateur.

Brésil



Objectifs de taux d'incorporation en volume

Année	Texte	Bioéthanol	Biodiesel	SAF
2024	RenovaBio	27,00%	13 %	X
2025	RenovaBio	27,00%	14 %	X
2026	RenovaBio	27%-30%	15 %	X
2030	Lei do Combustível Futuro (Future Fuel Law)	30-35%	20 %	X

Pas de taux obligatoire d'incorporation pour les SAF mais le secteur de l'aviation doit réduire ses émissions carbone de 10 % en 2037 par rapport au niveau de 2027.

Mesures liées à la production de matières premières



- [RTRS \(Round Table on Responsible Soy\)](#) : Norme internationale garantissant une production de soja durable, interdisant la déforestation et imposant des critères stricts en matière de gestion des sols, d'émissions de GES et de respect des droits sociaux. Certification soumise à des audits indépendants.
- [PROJETO DE LEI N.º 3.149, DE 2020](#) : Garantie d'un revenu minimal aux producteurs de canne à sucre, avec l'obligation de leur attribuer au moins 60 % des gains issus des crédits de décarbonation (CBIOS), auparavant réservés aux usines d'éthanol.

Mesures liées à la transformation industrielle



- [RenovaBio – Lei nº13.576/2017](#) : Programme de réduction des émissions de CO₂ fixant des objectifs annuels et créant un marché des CBIOS (crédits de décarbonation), chaque crédit représentant une tonne de CO₂ évitée. Ces CBIOS sont échangés sur la bourse B3, permettant aux distributeurs de carburants de compenser leurs émissions.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis



- [Emenda Constitucional nº 123/2022](#) : Taxation plus faible accordée à l'éthanol hydraté pour le rendre plus compétitif par rapport à l'essence.
- [Decreto nº 11.970/2024](#) : Réduction de 3 points de l'*Imposto sobre Produtos Industrializados* (impôts sur les produits industrialisés) pour les véhicules hybrides flex-fuel ou 100 % éthanol, applicable jusqu'en décembre 2026.

Objectifs de taux d'incorporation en volume

Pas de taux d'incorporation obligatoire national mais quelques provinces ont instauré un taux d'incorporation de bioéthanol de 10 % en volume dans l'essence.

Mesures liées à la production de matières premières



Aucune réglementation spécifique ne restreint ou ne favorise l'utilisation de certaines matières premières pour la production de biocarburants. Cependant, l'incorporation nationale de 10 % de bioéthanol dans l'essence a été suspendue en raison de pénuries d'approvisionnement en maïs et l'augmentation des prix des matières premières, nuisant à la sécurité alimentaire du pays.

Mesures liées à la transformation industrielle



Aucune mesure ne semble proposer des aides financières ou des mécanismes de réduction des émissions de GES pour les biocarburants chinois.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis

Exonérations fiscales :



- [Cai Shui \[2011\] n°46](#) : Exonération de la taxe d'accise pour le biodiesel produit à partir d'huile usagée.
- [Cai Shui \[2017\] n°37](#) : Exonération de la taxe de consommation (0,8 RMB/L) pour le biodiesel 100 issu d'huiles usagées, afin de soutenir le secteur.

Suppression du remboursement des taxes à l'exportation de 13 % sur les huiles végétales et les graisses animales depuis le 1^{er} décembre 2024, visant à stimuler la demande intérieure et la production de SAF.

Objectifs de taux d'incorporation en volume

Pas de taux d'incorporation mais des volumes de production cibles.

Volume Targets (billion RINs)^a

	2023	2024	2025
Cellulosic biofuel	0.84	1.09	1.38
Biomass-based diesel ^b	2.82	3.04	3.35
Advanced biofuel	5.94	6.54	7.33
Renewable fuel	20.94	21.54	22.33
Supplemental standard	0.25	n/a	n/a

^aUn RIN équivaut à un gallon d'éthanol équivalent de carburant renouvelable

Mesures liées à la production de matières premières



Aucune réglementation spécifique ne restreint ou ne favorise l'utilisation de certaines matières premières pour la production de biocarburants.

Mesures liées à la transformation industrielle



- [Bipartisan Infrastructure Law](#) (en vigueur jusqu'en 2026) :
 - 10 M\$ alloués à l'*Environmental Protection Agency* (EPA) pour soutenir les biocarburants avancés (hors éthanol de maïs) avec une réduction d'émissions d'au moins 50 %.
 - 500 M\$ jusqu'en 2031 pour financer jusqu'à 75 % des coûts liés aux infrastructures de distribution de biocarburants à haute teneur en éthanol et biodiesel.
- [Biorefinery, Renewable Chemical, and Biobased Product Manufacturing Assistance Program \(Section 9003\)](#) : Garanties de prêts pour le développement et la modernisation des technologies de biocarburants avancés.
- [Advanced Biofuel Payment Program](#) : Paiements anticipés aux producteurs de biocarburants avancés en prévision de leurs revenus futurs.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis



- [Biodiesel from the Republic of Argentina and the Republic of Indonesia - Countervailing duty orders](#) : Depuis 2017, les États-Unis appliquent des droits antidumping allant jusqu'à 70 % sur le biodiesel argentin et entre 34 % et 65 % sur celui d'Indonésie, en réponse à une hausse des importations.
- [Clean Fuel Production Credit](#) : En 2025, le crédit d'impôts basé sur le mélange de carburants devrait être remplacé par un système lié à la réduction des émissions de carbone. Les directives ne sont pas encore publiées.
 - **Carburants de transport (Section 45Z)** : 0,20 \$/gallon (1 \$/gallon si les critères sociaux sont respectés).
 - **Carburant d'aviation durable (SAF, Section 40B)** : 0,35 \$/gallon (1,75 \$/gallon si les critères sociaux sont respectés).

Inde



Objectifs de taux d'incorporation en volume

Année	Texte	Bioéthanol	Biodiesel	SAF
2024	Ethanol Blending in India 2020-25	15 %	X	X
2025	Press Release on SAF	20 %	X	1 %
2030	Press Release: Utilisation of Biodiesel	X	5 %	X

Mesures liées à la production de matières premières

Commerce international :



- [SugarCane Control Order \(1966\)](#) : Réglementation stricte des exportations et importations de sucre, ainsi que du contrôle de sa production.
- [Notification No. 02/2024](#) : Imposition d'une taxe à l'exportation de 50 % sur la mélasse et réduction des droits d'importation sur l'huile de soja et de tournesol raffinée de 17,5 % à 12,5 %.

Concernant directement les biocarburants, la [National Policy on Biofuels \(2018\)](#) établit comme priorité l'utilisation de matières premières non alimentaires, cultivées sur des terres marginales ou dégradées, afin d'éviter tout conflit avec la sécurité alimentaire.

Mesures liées à la transformation industrielle



- [National Policy on Biofuels](#) : Classement des projets liés à la plantation de cultures oléagineuses non comestibles, à l'installation d'unités d'extraction et de transformation d'huiles pour le biodiesel, ainsi qu'à la création d'infrastructures de stockage et de distribution, comme secteurs prioritaires pour l'obtention de prêts bancaires.
- [Carbon Credit Trading Scheme](#) : Création d'un marché de crédits carbone comportant deux mécanismes : le mécanisme de conformité, qui vise à réduire les émissions des secteurs de la consommation d'énergie et de l'industrie, et le mécanisme de compensation pour encourager les actions volontaires des entités (non couvertes par la conformité) pour la réduction des GES. La mise en place est attendue pour 2026.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis



- [National Policy on Biofuels](#) : Restriction des importations et exportations de biocarburants avec l'application de droits de douane et taxes pour favoriser la production locale. L'exportation n'est autorisée qu'après satisfaction de la demande nationale, et l'importation d'huiles d'acides gras libres (FFA) pour la production de biocarburants est interdite.
- [Tax breaks on ethanol and biodiesel](#) : Réduction de la taxe sur les biens et services de 18 % à 12 % pour le biodiesel et de 18 % à 5 % pour le bioéthanol.

Indonésie



Objectifs de taux d'incorporation en volume

Année	Texte	Bioéthanol	Biodiesel	SAF
2024	Presidential Regulation no. 40 of 2023	5 %	35 %	X
2025	Bahlil Announces B40 Biodiesel Mandatery Program	10 %	40 %	X
2027	SAF blending rate	X	X	1 %
2030	SAF blending rate	X	X	2,5 %
2040	SAF blending rate	X	X	12,5 %
2050	SAF blending rate	X	X	30 %

Mesures liées à la production de matières premières



- [Presidential Regulation No. 44/2020](#) : Renforce le système de certification de l'huile de palme durable, connu sous le nom d'*Indonesian Sustainable Palm Oil* (ISPO). Ce règlement rend la certification ISPO (émissions de GES, gestion des terres, biodiversité, droits des travailleurs) obligatoire pour tous les acteurs de la filière, y compris les plantations de palmiers à huile destinées à la production de biocarburants, qui étaient auparavant exemptées.
- [Minister of Finance Regulation No. 62/2024](#) : Augmentation de la taxe à l'exportation sur l'huile de palme brute de 7,5 % à 10 %, afin de soutenir le financement des subventions au biodiesel.
- [Presidential Decree No. 15/2024](#) : Simplification des procédures d'acquisition foncière pour l'expansion des plantations de canne à sucre destinées à la production d'éthanol.

La [Domestic Market Obligation](#) (DMO) est une politique imposant aux producteurs d'huile de palme de réserver une partie de leur production pour le marché intérieur avant d'être autorisés à exporter.

Mesures liées à la transformation industrielle



- [Plantation Law No. 39/2014](#) & [Presidential Regulation No. 61/2015](#) : Réaffectation des fonds issus de la taxe sur l'exportation d'huile de palme (gérés par l'Agence BPD PKS) pour subventionner le biodiesel. Environ 90 % de ces fonds servent à compenser l'écart de prix entre le biodiesel et le diesel fossile, financer la recherche, le reboisement et la promotion du secteur.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis



- [Government Regulation No. 73/2019](#) (amendé par [GR No. 74/2021](#)) : Réduction des taxes sur les véhicules flex-fuel pour encourager leur adoption et stimuler la demande en biocarburants.
- [MOF Regulation No. 154/2022](#) : Mise en place d'une taxe à l'exportation sur le biodiesel issu de l'huile de palme (entre 25 et 197 \$/MT) afin de financer le programme national d'incorporation de biodiesel.

Objectifs de taux d'incorporation en volume

Année	Texte	Bioéthanol	Biodiesel	SAF
2025	ReFuelEU Aviation	X	X	2%
2030	ReFuelEU Aviation	X	X	5%
2050	ReFuelEU Aviation	X	X	70%

Pas de taux d'incorporation obligatoire pour le bioéthanol et le biodiesel mais la [RED III](#) impose un objectif de réduction de 14,5 % de l'intensité carbone des transports ou une part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports d'au moins 29 % d'ici à 2030.

Mesures liées à la production de matières premières

La [directive ILUC \(2015/1513\)](#) fixe un plafond de 7 % pour les biocarburants issus de matières premières jugées à risque de concurrence avec l'alimentaire. La directive [RED II \(2018\)](#) renforce ces restrictions :



- Article 26 : Interdiction des biocarburants à fort risque de changement d'affectation des sols d'ici 2030 (huile de palme et soja bannis dès 2023).
- Article 29 : Exclusion des matières premières provenant de terres riches en biodiversité, en carbone ou de tourbières.
- Annexe IX : Favorisation des biocarburants avancés (ex. : algues, déchets agricoles) en les comptant double dans les objectifs.

Mesures liées à la transformation industrielle



- [RED II](#) : Impose une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des biocarburants par rapport aux carburants fossiles (50 % avant 2015, 60 % entre 2015 et 2020, 65 % après 2021).
- [ReFuelEU Aviation](#) : Quota progressif de carburants durables, atteignant 70 % en 2050, avec des amendes en cas de non-respect. Un mécanisme de compensation de la différence de coût avec le kérosène fossile aide les compagnies aériennes à atteindre ce quota.

Mesures liées à la commercialisation de produits finis

Interdiction de vente de véhicules thermiques neufs (essence, diesel et hybrides) à partir de 2035.



Droits antidumping :

- [Règlement d'exécution 2022/731](#) : Jusqu'en 2026, droits de 0 à 198 €/tonne sur les importations de biodiesels américains (y compris le biodiesel américain exportées du Canada).
- [Règlement d'exécution 2025/261](#) : Droit de 35,6% sur le biodiesel chinois (avec des taux réduits pour les entreprises ayant coopéré à l'enquête européenne), avec une surveillance accrue du carburants d'aviation durable.